

BRECEY - COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2013

Présents : M. TRÉHET, M. ROBERT, M. LETHIMONNIER, M. BAZIN, M. ANFRAY, M. RIVIERE, M^{me} DOULAND, M. POULAIN, M. DUBOURG, M^{me} DOLÉ, M^{me} PACILLY, M^{me} LEBRETON, M. AUBRAYS, M. JAMES.

M. le Maire donne lecture des dernières délibérations. Le Conseil Municipal aborde ensuite les points suivants :

Cession d'une parcelle communale rue des Pèlerins

S'agissant d'un délaissé de voirie, le Conseil Municipal décide de céder la parcelle communale cadastrée AB 290 d'une contenance de 25 m² aux acquéreurs de l'habitation sise 21, rue des pèlerins. Le prix de cette cession est de 40 euros, somme qui correspond à la valeur vénale de la parcelle.

Cession de l'emprise du centre de secours à la communauté de communes

Le Conseil Municipal décide de céder pour un euro symbolique à la communauté de communes du Val de Sée l'emprise du terrain où est implanté le centre de secours de Brécey.

Budget communal : décision modificative n°2

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative suivante au budget communal :

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
6411 - Personnel titulaire	9 500 €	6419 - Remboursement maladie	15 000 €
6413 - Personnel non titulaire	9 500 €	7325 - FPIC	5 166 €
64168 - Autres emplois d'insertion	18 500 €	7381 - Droits de mutation	14 857 €
6451 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	8 000 €	74718 - ASP emplois aidés	18 377 €
6453 - Cotisations aux caisses de retraite	10 000 €	773 - Mandats annulés	4 600 €
66111 - Intérêts des emprunts	1 000 €		58 000 €
668 - Frais ligne de trésorerie	1 500 €		
	58 000 €		

Investissement			
Dépenses		Recettes	
1641 - Capital des emprunts	3 200 €	10222 - FCTVA	4 300 €
2313 - 1005 - Economies d'énergie	9 300 €	1641 - Emprunt	68 500 €
2121 - 1301 - Plantations 2013	5 300 €		
2315 - 1302 - Voirie et bâtiments 2013	52 000 €		
2313 - 1304 - Téléphonie et informatique	3 000 €		
	72 800 €		72 800 €

Autorisation relative aux dépenses investissement avant le budget primitif 2014

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget principal avant le vote du budget primitif 2014 dans la limite d'un montant de 56 000 €

Acquisition d'un terrain de 404 m² sis à la Bleutière

Par délibération n°2013/03/08, le Conseil Municipal avait délibéré pour acquérir un terrain de 404 m² à la Bleutière mais il n'avait pas été précisé dans cette délibération que la commune prenait en charge la viabilisation de la parcelle désenclavée par cette acquisition.

Le Conseil Municipal décide de prendre en charge la viabilisation de la parcelle sise immédiatement à l'est de la parcelle faisant l'objet de la présente délibération.

Création d'un tarif « forfait ménage » à l'espace culturel

L'espace culturel de Brécey est un lieu à vocation festive et culturelle. Il peut être mis à la disposition des demandeurs pour l'organisation de leurs manifestations.

Il est toutefois important que chaque demandeur rende les lieux dans les conditions de propreté fixées lors de l'état des lieux entrant. Des abus ayant été constatés, des heures de nettoyage pourront être facturées après que l'utilisateur en ait été dûment averti.

Le Conseil Municipal décide dans ce but de créer un tarif forfaitaire de 100 € pour la réalisation du nettoyage des équipements de l'espace culturel.

Tarifs pour la mise à disposition du régisseur à l'espace culturel

Le régisseur son et lumière de l'espace culturel de Brécey peut être mis à la disposition des demandeurs pour l'organisation de leurs manifestations.

Le Conseil Municipal fixe forfaitairement cette intervention à 60 € par manifestation.

Travaux à venir

Plusieurs projets d'aménagement sont en cours d'étude et seront détaillés lors de la préparation du budget :

- Rue Jeanne d'Arc : un diagnostic doit être mené en janvier par la communauté de communes pour y évaluer les travaux de mise en séparatif du réseau de collecte des eaux usées. Les travaux de voirie dans cette rue ne pourront pas être réalisés avant ces travaux d'assainissement.
- Stationnement de l'école maternelle : une esquisse ainsi qu'une estimation des travaux ont été fournies.
- Mise en sécurité de la rue de Fonteny : une esquisse ainsi qu'une estimation des travaux ont été fournies.
- Partie haute du chemin de la Bigottière dans sa connexion avec la route de Vire.
- Réfection du revêtement de la rue du vieux bourg.

Rythmes scolaires

Monsieur le Maire donne des précisions sur l'aménagement des rythmes scolaires dans le cadre de la semaine scolaire de neuf demi-journées. Il est à noter que les contenus sont bons mais que le créneau choisi pour les activités périscolaires - de 15h30 à 16h30 - est en matière de chronobiologie un très bon créneau pour l'apprentissage scolaire.

Il serait intéressant de montrer d'autres possibilités d'organisation et de trouver des thématiques complémentaires avec l'enseignement.

La séance est levée à 23 H.